



# Prise en compte, par United Technologies, des exigences du RGPD

## Qu'est-ce que le RGPD ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données (ou « RGPD »), en vigueur depuis le 25 mai 2018, est une loi visant à protéger les données à caractère personnel<sup>1</sup>.

Il exige des entreprises qu'elles mettent en place certaines pratiques relatives à la collecte, au traitement et au partage des données à caractère personnel. Par ailleurs, il s'applique au traitement des données à caractère personnel effectué par toute entité basée dans l'UE, qu'il ait lieu ou non au sein de l'UE, et aux entités traitant les données à caractère personnel de personnes concernées résidant au sein de l'UE et à qui elles proposent des biens ou services, ou avec qui elles sont en contact.

Pour s'assurer de traiter ces données à caractère personnel de façon appropriée, des processus de collecte, traitement et partage adéquats doivent être instaurés :

## Comment UTC se conforme-t-il au RGPD ?

United Technologies Corporation (« UTC ») s'engage à protéger les données à caractère personnel de ses clients, employés, contractuels et partenaires commerciaux.

Suite à l'examen de nos politiques, processus et produits, nous avons défini un plan destiné à garantir notre conformité au RGPD.

Nous sommes entre autres tenus de :

- mettre à jour nos politiques relatives à la manière dont nous collectons, traitons et partageons les données à caractère personnel.

## En quoi cela affecte-t-il les produits UTC ?

Nous souhaitons aider nos clients et partenaires à se conformer aux exigences du RGPD. En effet, nous savons que ce sont les utilisateurs finaux de nos produits qui seront responsables en premier lieu de la collecte, du traitement et de la gestion des données à caractère personnel.

C'est la raison pour laquelle nous respectons le principe de « protection des données dès la conception » susmentionné. De cette manière, la protection des données est prise en compte

– **Collecte** : les entreprises doivent déterminer la ou les raisons pour lesquelles elles collectent des données à caractère personnel et en informer les personnes concernées.

– **Traitement** : les entreprises doivent traiter les données à caractère personnel en se conformant, au minimum, à l'une des bases légales mentionnées dans le RGPD et à condition que des mesures de protection techniques, administratives et contractuelles soient prises, ainsi qu'aux autres principes majeurs énoncés dans le règlement.

– **Partage** : les entreprises doivent implémenter certaines mesures de protection techniques et contractuelles lorsqu'elles partagent des données à caractère personnel avec d'autres sociétés, en particulier si celles-ci sont transmises dans un autre pays.

– mettre à jour nos **avis de confidentialité** afin qu'ils soient conformes aux prérogatives du RGPD.

– réviser nos clauses applicables au traitement et au partage des données à caractère personnel.

– mettre en place un mécanisme dédié au transfert à l'international des données à caractère personnel, ce qui induit l'adoption de règles d'entreprise contraignantes cruciales et consultables à l'adresse <http://www.utc.com/Documents/BCRs/French.pdf>

– respecter le principe de « protection des données dès la conception » avec nos produits, services et technologies.

dès le départ, et supervisée par des experts en sécurité des informations, afin d'assurer aisément la conformité de nos clients et de leurs utilisateurs finaux. Par ailleurs, nos produits s'accompagnent de paramètres de confidentialité pouvant être configurés par les usagers.

Si vous avez des doutes ou des questions, contactez-nous à l'adresse suivante : [privacy.compliance.ccs@utc.com](mailto:privacy.compliance.ccs@utc.com)

<sup>1</sup> Les données à caractère personnel correspondent à toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (et appelée « personne concernée » dans le RGPD). Une personne est notamment identifiable, directement ou indirectement, à l'aide d'un nom, d'un numéro d'identification, d'informations de géolocalisation, d'un identifiant en ligne ou d'un ou plusieurs facteurs physiques, physiologiques, génétiques, mentaux, économiques, culturels ou sociaux.